

**Calendrier** de collecte

**Horaires** des déchèteries

**Démarches**

**Tarifs**

**Consignes** de tri

**GUIDE** pratique

**des déchets**





des professionnels

et administrations

**Application**  
mobile

secteur **ouest**  
**Janvier 2026**

Le SMICTOM Valcobreizh est le service public de gestion des déchets de votre commune.

[www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr)    

  
SMICTOM  
**VALCOBREIZH**  
service public des déchets

## INFORMATIONS PRATIQUES

En tant que professionnels (aussi appelé «producteurs non-ménagers» en opposition aux ménages appelés «producteurs ménagers»), vous êtes responsables de la collecte et du traitement des déchets jusqu'à leur élimination (article L541-2 du Code de l'Environnement). Pour cela, vous devez passer un contrat avec un organisme agréé ou utiliser le service public du SMICTOM.

**Sont définis comme producteurs non-ménagers** toute structure ayant un SIREN : les administrations, les commerçants, les artisans, les professions libérales, les auto-entrepreneurs et autres professionnels.

### *Une application mobile «Valcobreizh et moi»*

Gérez vos déchets **simplement** grâce à l'**application mobile «Valcobreizh et moi»**.

Elle recense **toutes les informations essentielles** vous concernant et vous notifie, par exemple, la modification du jour de collecte en cas de jour férié, le changement d'horaires des déchèteries... Pour la télécharger, rien de plus simple : tapez «Valcobreizh et moi» sur votre playstore ou scannez ce QR code.



**Si vous choisissez le SMICTOM Valcobreizh pour gérer vos déchets, vous aurez accès, en tant que non-ménagers, à plusieurs services :**

- la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères,
- la collecte du tri sélectif,
- la collecte des papiers bureautiques (service spécifique après étude du SMICTOM),
- l'accès en déchèterie (dépôts payants- lire page 5),
- l'acquisition d'un composteur (lire page 9).

## MODIFICATION DE SITUATION

Il vous appartient d'informer le SMICTOM en cas de modification de situation juridique (en cas de vente, de changement de gérant, d'arrêt de l'activité ou de liquidation) mais aussi en cas d'installation ou de création.

**2** Vous devez le signaler par écrit auprès de nos services accompagné de votre extrait Kbis.

*(Ce guide reprend des extraits des règlements de collecte et de facturation. Ces règlements sont consultables dans leur intégralité sur [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr)).*

## LES COLLECTES

Vos déchets assimilés aux ordures ménagères sont collectés une fois par semaine. Vos déchets recyclables sont collectés toutes les deux semaines. Sur certaines communes, les lieux-dits peuvent être collectés un autre jour que celui indiqué dans le tableau ci-dessous.

Informations : [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr)

### Calendrier de collecte 2026

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF	COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
Bonnemain	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	Meillac	MARDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H
Cardroc	MARDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H	Mesnil Roc'h	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Combourg	MARDI, À PARTIR DE 19H	LUNDI, À PARTIR DE 19H	Montreuil-sur-Ille	LUNDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H
Cuguen	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H	Plesder	LUNDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Dingé	LUNDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	Plougueneuc	LUNDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
Feins	LUNDI, À PARTIR DE 4H	LUNDI, À PARTIR DE 11H	Québriac	JEUDI, À PARTIR DE 4H	LUNDI, À PARTIR DE 19H
Guipel	LUNDI, À PARTIR DE 4H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	St-Brieuc-des-Iffs	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Hédé-Bazouges	LUNDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	St-Domineuc	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H
Irodouër	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	St-Gondran	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H
La Baussaine	MARDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	St-Léger-des-Prés	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
La Chapelle-aux-Filtzméens	MARDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H	St-Pern	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H
La Mézière	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	LUNDI, À PARTIR DE 19H	St-Symphorien	JEUDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 4H
Langouët	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	St-Thual	MARDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H
Lanrigan	MARDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H	Tinténiac	JEUDI, À PARTIR DE 4H	MARDI, À PARTIR DE 4H
Les Iffs	JEUDI, À PARTIR DE 19H	MARDI, À PARTIR DE 4H	Tréméheuc	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
Longaulnay	MARDI, À PARTIR DE 19H	VENDREDI, À PARTIR DE 4H	Tréverien	JEUDI, À PARTIR DE 19H	JEUDI, À PARTIR DE 19H
Lourmais	MERCREDI, À PARTIR DE 19H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	Trimer	JEUDI, À PARTIR DE 4H	MERCREDI, À PARTIR DE 4H
			Vignoc	MERCREDI, À PARTIR DE 4H	JEUDI, À PARTIR DE 4H

### Jours fériés

En cas de **jour férié** dans la semaine, les **collectes sont décalées** d'un jour à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi.

 Toutes les semaines

 Semaines paires

 Semaines impaires

## LA REDEVANCE

Le SMICTOM applique une redevance aux professionnels du territoire. La redevance couvre la période d'une année civile. La redevance est payable trimestriellement (10 avril, 10 juillet, 10 octobre et 10 janvier à N+1) par chèque ou prélèvement. Pour les professionnels concernés uniquement par la part fixe (pas de bac), la facturation se fait en une seule fois au 4<sup>e</sup> trimestre.

Elle est composée de deux parties :

**1** la **part fixe** qui représente le coût des charges afférentes à l'accès au service public de collecte et de traitement des déchets. Tout professionnel exerçant son activité sur le territoire du SMICTOM Valcobreizh n'ayant pas de contrat privé pour la gestion de l'ensemble de ses déchets y est assujéti.

**2** la **part variable** qui correspond à un forfait annuel calculé sur le volume du bac présenté à la collecte (ordures ménagères).

Sur présentation de votre carte d'accès personnalisée, il vous est également possible d'accéder aux déchèteries du territoire. **Vos dépôts sont facturés selon leur type et leur volume (lire page 5).**

## TARIFS 2026

Part fixe d'accès au service	ordures ménagères		Collecte sélective
	Volume	Tarif 52 semaines	Inclus dans la part fixe
69 €	180 l	318,24 €	
	240 l	424,32 €	
	360 l	636,48 €	
	660 l	1 166,88 €	
	770 l	1 361,36 €	

**4**

Après étude par les services du SMICTOM, il est possible de bénéficier de la collecte des papiers bureautiques (lire p14), incluse dans la part fixe d'accès au service.

## TARIFS AU 1/01/2026 DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE

Bois	Bois = gratuit   Palettes et agettes = 26 € par m <sup>3</sup>
Polystyrène	13 €/m <sup>3</sup>
Végétaux	16,50 €/m <sup>3</sup>
Tout venant/Incinérables	Tout venant non incinérables = 56,5 €/m <sup>3</sup> Tout venant incinérables = 41 €/m <sup>3</sup>
Déchets toxiques	3 €/kg
Huiles (vidange, friture)	1,5 €/litre
Cartons	Gratuit
Batteries, DEEE, cartons, ferraille, gravats PMCB, plaques de plâtre, plastiques durs	Non facturés
Briques plâtrières, gravats hors PMCB	41 €/m <sup>3</sup> ou 51,5 €/t

## CONDITIONS D'EXONÉRATION TOTALE OU PARTIELLE

Si votre chiffre d'affaire est inférieur à 30 000 € et que vous n'utilisez pas les services du SMICTOM, vous pouvez demander une exonération (partielle ou totale) qui sera examinée par le bureau du SMICTOM.

Si vous utilisez l'un des services du SMICTOM mentionnés page 4, vous ne pouvez pas demander d'exonération de la part fixe.

Toute demande d'exonération doit être formulée par écrit dans un délai de trois mois à compter de la date limite de paiement ou du changement de situation et accompagnée obligatoirement de pièces justificatives :

- justificatifs prouvant le chiffre d'affaires à N-1 ;
- copie des contrats à jour avec les organismes d'enlèvement des déchets agréés pour tous les types de déchets produits ou tous documents attestant de la collecte et du traitement régulier pour l'entièreté des déchets ;
- l'extrait Kbis pour les entreprises qui ont cessé leur activité.

Peuvent solliciter une exonération totale ou partielle (voir tableau ci-dessous) :

- les professionnels dont le chiffre d'affaires n'excède pas 30 000 € ;
- les activités nouvellement créées et n'ayant pas encore de justificatif de leur chiffre d'affaires annuel.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL		Taux d'exonération
Non-ménagers : cas général	Non ménagers : hébergement touristique	
Inférieur à 10 000 €	Inférieur à 5 000 €	100%
Entre 10 000 € et 14 999 €	Entre 5 000 € et 9 999 €	75%
Entre 15 000 € et 19 999 €	Entre 10 000 € et 14 999 €	50%
Entre 20 000 € et 30 000 €	Entre 15 000 € et 20 000 €	25%



# DANS LE BAC JAUNE, TOUS

## EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles,  
bidons



Bouteilles  
d'huiles



Produits  
entretien



Tubes de  
dentifrice



Flacons de  
sauce



Gels douche,  
shampoings



Pots de yaourt,  
barquettes plastique



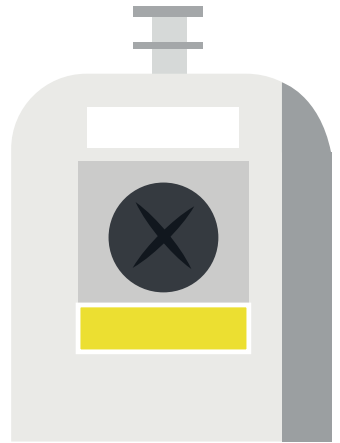
Barquettes en  
polystyrène



Sachets et  
sacs



Films,  
blisters



**EN VRAC, SANS SAC,**  
bien vidés, pas besoin  
de les laver !

6

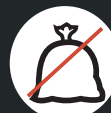
LES FAUX-AMIS  
DU TRI SÉLECTIF :



Gros cartons  
bruns



Jouets

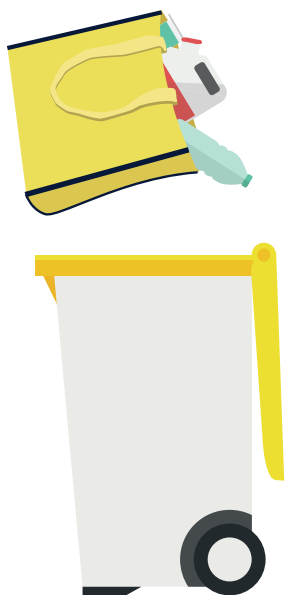


Sacs jaunes/  
sacs poubelle



Couches

# LES EMBALLAGES SE TRIENT !



## EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Aérosols



Canettes,  
conserves



Capsules,  
couvercles



Tubes

## EMBALLAGES CARTONS



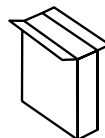
Briques  
alimentaires



Boîtes à  
pizza



Boîtes  
d'œufs



Contenants  
en carton



Bouteilles  
en verre



Objets  
électroniques



DASRI  
(seringues...)



Vêtements



Objets  
en plastique



# LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !



**ON PENSE AU BRUIT :**  
on évite de jeter du verre  
entre 22 h et 6h

**COLONNE  
VERRE**

On enlève les couvercles/  
bouchons avant de jeter !



Bouteilles  
en verre



Bocaux  
(cornichons...)



Petits  
pots



Pots  
(confiture...)



D'abord stocké sur le territoire du SMICTOM, le verre est ensuite acheminé vers une usine de recyclage pour y être broyé, fondu et transformé en nouveaux contenants.

8



LES **FAUX-AMIS**  
DU VERRE :



Vaisselle cassée



Miroirs, vitres



Ampoules, néons



# 30% D'ORDURES MÉNAGÈRES EN MOINS GRÂCE AU COMPOSTAGE !

## LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Le compostage est un **processus naturel** qui permet de **valoriser les matières organiques** grâce à la présence de micro-organismes, d'oxygène et d'eau. Les déchets **se décomposent et se transforment en un produit fertilisant**, riche pour la terre et 100% naturel.

### Pourquoi composter ?

Composter est un excellent moyen de réduire le volume de ses ordures ménagères : c'est **30% de déchets en moins** dans sa poubelle !

### Faites l'acquisition d'un composteur avec le SMICTOM VALCOBREIZH

Vous avez la possibilité d'acquérir un composteur auprès du SMICTOM :

- le 400 litres à 49 €,
- le 600 litres à 63 €
- le 1 000 litres à 92 €.



### Les modèles (bois)

- 400 L, 77 cm x 77 cm x 75 cm,
- 600 L, 96 cm x 96 cm x 75 cm,
- 1 000 L, 145 cm x 145 cm x 75 cm.



Pour faire l'acquisition d'un composteur, contactez le service Prévention du SMICTOM : [prevention@valcobreizh.fr](mailto:prevention@valcobreizh.fr).



## 7 DÉCHÈTERIES RÉPARTIES

### SUR LE TERRITOIRE

L'accès en déchèterie est autorisé sur présentation de votre carte professionnelle (*si vous n'avez pas reçu la vôtre ou si vous venez de vous installer, la carte est à demander auprès du SMICTOM muni d'un extrait Kbis et d'une pièce d'identité*). Certains dépôts sont facturés (voir tarifs p.5).

#### LOCALISATION



**Avant tout dépôt, merci de vous présenter à l'agent d'accueil.**

L'accès est réservé aux véhicules légers, y compris aux camionnettes, avec ou sans remorque, d'un poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

## LES HORAIRES

Les déchèteries du territoire du SMICTOM Valcobreizh vous accueillent du lundi au vendredi (accès réservé aux particuliers le samedi) selon les horaires précisés ci-dessous.

Ces horaires sont donnés sous réserve de modifications liées à d'éventuels travaux.  
Infos sur [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr)

### COMBOURG

**Lundi** : 14h-17h

**Mardi** : fermée

**Mercredi** : 9h-12h 14h-17h

**Jedi** : 9h-12h 14h-17h

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

### LA BOUËXIÈRE

**Lundi** : 14h-17h

**Mardi** : fermée

**Mercredi** : fermée

**Jedi** : 9h-12h 14h-17h

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

*Avant tout dépôt, pensez à présenter votre carte d'accès à l'agent d'accueil.  
Tout dépôt est facturé.*

### LIFFRÉ

**Lundi** : 9h-12h 14h-17h

**Mardi** : 9h-12h 14h-17h

**Mercredi** : 9h-12h 14h-17h

**Jedi** : fermée

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

### MELESSE

**Lundi** : 14h-17h

**Mardi** : 9h-12h 14h-17h

**Mercredi** : 9h-12h 14h-17h

**Jedi** : fermée

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

.....  
Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.  
Fermeture à 18h entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre.  
.....

### MONTREUIL-SUR-ILLE

**Lundi** : fermée

**Mardi** : fermée

**Mercredi** : 14h-17h

**Jedi** : fermée

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

### TINTÉNIAC

**Lundi** : 14h-17h

**Mardi** : 9h-12h 14h-17h

**Mercredi** : 9h-12h 14h-17h

**Jedi** : fermée

**Vendredi** : 9h-12h 14h-17h

**ST-AUBIN-D'AUBIGNÉ** : **Lundi** : 14h-17h,

**Mardi** : fermée, **Mercredi** : 9h-12h 14h-17h, **Jedi** : 9h-12h 14h-17h, **Vendredi** : 9h-12h 14h-17h



## COMMENT BIEN PRÉPARER SA VENUE ?

Vérifiez bien les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie. Sur Internet, fiez-vous uniquement aux horaires indiqués sur [www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr).

Si vos déchets sont lourds ou encombrants, faites vous accompagner. Les agents de déchèterie n'ont aucune obligation de vous aider à décharger. Sur place, n'hésitez pas, en cas de doute, à demander conseil aux agents.

Organisez votre chargement avant de vous rendre en déchèterie. Vous aurez à déposer les déchets en fonction de leur type et catégorie. Pour faciliter votre dépôt et gagner du temps sur place, vérifiez que vos déchets sont acceptés en déchèterie (lire plus bas), triezy-les par filière et optimisez votre déplacement en regroupant vos déchets en remplissant bien votre véhicule et/ou remorque (à bâcher pour éviter les envois lors du trajet).

## QUELS DÉCHETS DÉPOSER ?

### QUAI DES MATÉRIAUX



Cartons



Bois



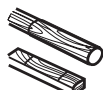
Incinérables



Polystyrène



Métaux



Bois traités/  
peints



Ameublement



Déchets enfouis

### AIRE DES VÉGÉTAUX



Branches,  
bûchettes



Tontes de  
pelouse



Végétaux en  
mélange

# DANS LES 7 DÉCHÈTERIES !

## MAISON DU RÉEMPLOI



Peinture



Déchets diffus  
spécifiques



Écrans



Huiles de  
vidange



Huiles de  
friture



Ampoules



Cartouches  
d'encre



Piles et accu-  
mulateurs



Batteries



Petits appareils  
électroménagers



Gros appareils  
électroménagers

## CELLULES DES GRAVATS



Gravats  
recyclables



Déblais/  
gravats



Plâtre et  
plaques de  
plâtre

### Les entreprises spécialisées

Les médicaments, les aiguilles, les seringues et tout autre déchet d'activité de soins sont à déposer dans les pharmacies partenaires. Les déchets tels que l'amiante, les pneumatiques, les explosifs..., doivent être gérés par des organismes agréés.



### LES ERREURS EN DÉCHÈTERIE :

- Ordures ménagères - Tri sélectif - Déchets d'activités de soins (DASRI) - Bouteilles de gaz - Pneumatiques - Extincteurs - Amiante - Produits radioactifs - Médicaments - Explosifs - Souches...

## BACS PAPIERS BUREAUTIQUES



Bac sécurisé



Enveloppes  
blanches



Feuilles de cahiers  
et de bloc-notes



Courriers,  
factures



Papiers blancs  
imprimés en noir  
et blanc ou en  
couleurs

Le SMICTOM vous propose la mise à disposition de bacs sécurisés de 120 l pour une collecte de vos papiers bureautiques\* une fois tous les 2 mois.

\* sous conditions. Renseignements : [prevention@valcobreizh.fr](mailto:prevention@valcobreizh.fr)



Faux-amis : enveloppes marron, papier coloré, post-it.

## UNE SECONDE VIE POUR LES TEXTILES

BORNE

LE RELAIS



Vêtements



Chaussures



Maroquinerie



Linge de  
maison

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire pour être déposés dans les bornes Le Relais, disponibles notamment en déchèteries. Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront majoritairement reportés ou recyclés.

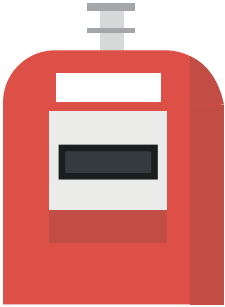


## JOURNAL DEVIENDRA ISOLANT



COLONNE  
JOURNAL

Déposez ici  
exclusivement  
vos journaux !

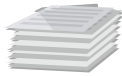


Grâce à la collecte séparée, les journaux seront transformés en isolant (thermique ou acoustique) écologique.

Déposer ici vos journaux, c'est soutenir les projets des écoles ! **Le SMICTOM reverse 70 € par tonne de journaux collectés aux associations de parents d'élèves partenaires.**

## PAPIER REDEVIENDRA PAPIER

COLONNE  
PAPIER



Feuilles papier



Livres, annuaires,  
catalogues



Cahiers,  
bloc-notes



Magazines



**Le SMICTOM reverse 40 € par tonne de papiers aux associations de parents d'élèves partenaires. Ils seront recyclés pour redevenir du papier.**



Faux-amis : cartons, papier-cadeaux, papiers souillés, photos, films plastique, etc.



# Calendrier de collecte



# Horaires des déchèteries



# Tarifs



## HORAIRES D'ACCUEIL

- **Accueil physique** : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ; les mardis et jeudis de 9h à 12h30

- **Accueil téléphonique** : de 9 à 12h du lundi au vendredi

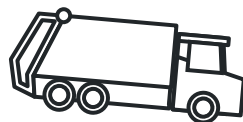
## CONTACTS :

**Adresse** : SMICTOM Valcobreizh

1 La Lande - 35190 TINTENIAC

**Téléphone** : 02 99 68 03 15

**Courriel** : professionnels@valcobreizh.fr



## Démarches



Téléchargez l'application

«**VALCOBREIZH ET MOI**»

ou flashez le QR code



Avec le soutien de :



[www.valcobreizh.fr](http://www.valcobreizh.fr)

